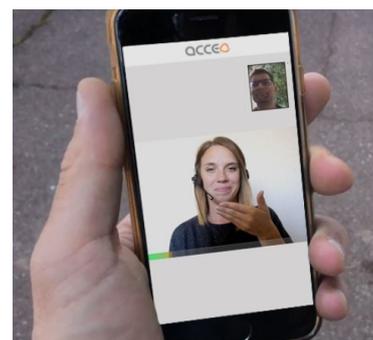


Dijon, le 27 mars 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**2 avril 2025 : la préfecture de Côte-d'Or lance officiellement le dispositif ACCEO, permettant de mettre en relation ses services avec les personnes sourdes ou malentendantes**

A compter du 2 avril, la préfecture de Côte-d'Or met en place ACCEO, un dispositif innovant facilitant la communication avec les usagers sourds ou malentendants. Ce service s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et répond aux engagements de l'État en matière d'accessibilité des services publics.



Les utilisateurs pourront accéder à ACCEO de plusieurs façons :

- via le site internet de la préfecture [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)
- sur la plateforme ACCEO <https://www.acceo-tadeo.fr/>
- ou en téléchargeant l'application ACCEO sur PC, smartphone ou tablette.

Ce dispositif offre trois options de communication en temps réel :

- les propos de l'interlocuteur sont instantanément transcrits à l'écran (TIP),
- un interprète traduit oralement les signes de l'utilisateur et vice versa (LFS),
- l'utilisateur parle directement à l'interlocuteur, et les propos sont codés à l'écran par un opérateur ACCEO (LFPC).

Le service sera disponible :

- du lundi au vendredi, de 9H à 17H30 pour les services de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfecture de la Côte-d'Or
- le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9H à 12H45 et le jeudi de 13H à 17H30 pour la sous-préfecture de Beaune
- du lundi au vendredi de 9H à 12H30 pour la sous-préfecture de Montbard



Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

 @Prefet21\_BFC  
 @Prefet21.BFC